

République Française
COMMUNE DE LOISIEUX
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 29/11/2022
Reçu en préfecture le 29/11/2022
Publié le 29/11/2022
ID : 073-217301472-20221125-DEL2022_35-DE



Séance du 25 novembre 2022

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 09
Nombre de votants : 09
Date de la convocation : 17 novembre 2022
Date d'affichage : 17 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept du mois de novembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian GARIOUD, Maire.

Présents : BLANCHET Alain - BONASSI Stéphane - COTTAREL Guy-Noël - GARIOUD Christian - GONSETH Mathilde - JACQUET Patricia - LEGLISE Sébastien - REVOL Gilbert - MIGUET Corinne ;

Absents : PADEY Guillaume - ALMAÏDA Marie ;

Excusés : Néant

Pouvoirs : Néant

JACQUET Patricia est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2022-35

Objet : Mission de restauration des archives anciennes et subvention département

Monsieur le Maire présente le devis proposé par la reliure du Limousin d'un montant de 4530 € HT.

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le projet de restauration des archives anciennes par la reliure du Limousin et de l'autoriser à demander une subvention auprès du Département de la Savoie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'intervention de la reliure du Limousin pour la restauration d'archives anciennes pour un montant de 4530 € HT.
- **SOLLICITE** une subvention du Département de la Savoie pour ce projet.

Le Maire,
Christian GARIOUD

